

Service environnement

Affaire suivie par : Unité protection de la ressource en eau et aménagement
ddtm-se-pra@manche.gouv.fr

DEMANDE DE DEROGATION A L'ARRETE N° 2026-DDTM-SE-149
prescrivant des restrictions des usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource et le
placement de la Manche au niveau crise sécheresse

Parcelle cadastrale N° :	
Nom ou raison sociale de la structure :	Localisation du besoin en eau pour le cheptel (si multisites)
Adresse :	
Email :	
Tél portable :	

Je demande à bénéficier d'une dérogation à l'interdiction de création de prélèvements en
eau :

Nbr d'animaux à abreuver et espèces (vaches, porcs...)	Volume eau par jour nécessaire	Avez-vous une tonne à eau ? (oui / non) Quel volume	Avez-vous une pompe mobile ? (oui / non) capacité (m³/h)	Si vous en avez, êtes- vous volontaire pour aider d'autres agriculteurs en manque d'eau avec votre matériel ?

Vous serez contacté par un technicien rivière ou par la chambre d'agriculture ou par la DDTM
pour vous proposer des lieux de pompage et des horaires.

Si vous n'avez pas de capacités de pompage ou de transport, avez vous pris d'autres contacts en
soutien (voisin, CUMA,...) ? :

.....

A renvoyer à la DDTM de la Manche (Service Environnement) :
477 Bd de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex
ddtm-se-pra@manche.gouv.fr